

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_002_2018

Élection des trois vice-présidents

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Lionel CAYRON, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Hubert GRANIER, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Bernard POURQUIÉ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Henri REGORD, Jean-Claude SALEIL, Michel VIELLEDENT

Étaient présents sans voix délibérative : Irène LEBEAU, Alain ROUGET, Régis VALGALIER

Secrétaire de séance : Pierre PANTANELLA

Date de convocation : 3 avril 2018

| |
|------------------------------------|
| Délégués du comité syndical |
|------------------------------------|

| |
|------------------|
| En exercice : 20 |
|------------------|

| |
|---------------|
| Présents : 18 |
|---------------|

| |
|--------------|
| Pouvoirs : 0 |
|--------------|

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont et notamment son article 8 indiquant que « le comité syndical désigne parmi ses délégués, et après chaque renouvellement complet, un bureau de 9 délégués composé d'un président, de 3 vice-présidents, et de 5 autres délégués » et que la répartition des 9 sièges du bureau est la suivante : 3 sièges pour la Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes, 3 sièges pour la Communauté de communes Millau-Grands causses, 3 sièges pour les 5 autres communautés de communes (Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires, Larzac-Vallées, Lévézou-Pareloup, Saint-Affricain-Roquefort-Sept vallons) ;

Procède à l'élection des trois vice-présidents selon les modalités suivantes :

Pour chaque vice-présidence, Jean-Luc AIGOUY, président, fait un appel à candidature.

Résultats du premier tour de scrutin pour l'élection du premier vice-président

Est candidat : Hubert GRANIER.

Selon le choix du comité syndical, il est procédé au vote à main levée.

| |
|-------------------------|
| Résultat du vote |
|-------------------------|

| |
|-----------|
| Pour : 18 |
|-----------|

| |
|------------|
| Contre : 0 |
|------------|

| |
|----------------|
| Abstention : 0 |
|----------------|

Hubert GRANIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier vice-président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont.

